

3. Combien reçoivent une pension mensuelle de service sans participation: a) de \$25.01 à \$29.99, b) de \$30 à \$39.99, c) de \$40 à \$49.99, d) de \$50 à \$59.99, e) de \$60 à \$69.99, f) de \$70 à \$79.99, g) de \$80 à \$89.99, h) de \$90 à \$99.99, i) de \$100 à \$125, j) de plus de \$125?

4. Combien d'employés retraités du National-Canadien reçoivent une pension mensuelle partiellement de base et partiellement à participation a) de \$25.01 à \$29.99, b) de \$30 à \$39.99, c) de \$40 à \$49.99, d) de \$50 à \$59.99, e) de \$60 à \$69.99, f) de \$70 à \$79.99, g) de \$80 à \$89.99, h) de \$90 à \$99.99, i) de \$100 à \$125, j) de plus de \$125?

M. Knowles—Lundi prochain—QUESTION—1. Combien d'employés retraités du National-Canadien reçoivent une pension mensuelle de service sans participation: a) de \$125 à \$199.99, b) de \$200 à \$299.99, c) de \$300 à \$399.99, d) de \$400 à \$499.99, e) de \$500 ou plus?

2. Combien d'employés retraités du National-Canadien reçoivent une pension mensuelle, partiellement de base et partiellement à participation: a) de \$125.01 à \$199.99, b) de \$200 à \$299.99, c) de \$300 à \$399.99, d) de \$400 à \$499.99, e) de \$500 ou plus?

3. Combien d'employés retraités du National-Canadien reçoivent une pension mensuelle totale comprenant une pension provenant de tout plan de retraite et quelque allocation supplémentaire: a) de \$125.01 à \$199.99, b) de \$200 à \$299.99, c) de \$300 à \$399.99, d) de \$400 à \$499.99, e) de \$500 ou plus?

M. Knowles—Lundi prochain—QUESTION—1. Combien d'anciens employés ou fonctionnaires du National-Canadien qui, lors de leur retraite, n'avaient pas droit à une pension, en vertu d'un plan établi, sont bénéficiaires d'indemnités de retraite?

2. Combien desdites indemnités mensuelles sont de \$100 ou plus, combien sont inférieures à \$100, et quel est le montant de l'indemnité la moins élevée?

M. Knowles—Lundi prochain—QUESTION—1. Quel est le nombre total des employés du National-Canadien?

2. Parmi ces employés, combien versent des sommes en vue d'une pension supplémentaire à la pension mensuelle de base de \$25 à laquelle ils auront droit lors de leur retraite à soixante-cinq ans?

3. Combien d'employés actuels versent des sommes en vue d'une pension supplémentaire?

4. Combien d'employés du National-Canadien auront droit, lors de leur retraite, d'après leur statut actuel, à une pension sans participation?

5. Combien d'employés actuels du National-Canadien auront droit, lors de leur retraite, d'après leur statut actuel, à la seule pension mensuelle de base de \$25?

6. La pension mensuelle de base de \$25 est-elle offerte à tous les employés et, dans l'affirmative, à quelles conditions?

M. Fraser—Lundi prochain—QUESTION—1. Au cours de 1948-1949, quel a été le métrage global des films destinés au cinéma et préparés dans les laboratoires de l'Office national du film du Canada?